

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire le dix-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Madame Emilie RABETEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 septembre 2022.

Madame la Maire procède à l'appel des conseillers municipaux :

Présents : Mme RABETEAU, M. DAMAY, M. ROUGERIE, M. HOLLAENDER, M. CHAPLOT, Mme ANDRIEUX, M. GARAPON, Mme RAFFIER, M. BEAUNIER, Mme PREVOT, M. RUFFINI, Mme LAULIAC, M. CASSAT, Mme BOUDEAU, M. RAOUL, M. GENEST, Mme MEUNIER, M. FAUGERAS, M. VAUZELLE, Mme DELAUNAY, M. ABSI

Absents avec délégation :

Mme FADAT donne procuration à M. GARAPON
Mme JALLAIS donne procuration à Mme COSTE
M. DELIERE donne procuration à M. BEAUNIER
Mme CATHELY donne procuration à M. HOLLAENDER
Mme CHAPLOT donne procuration à M. CHAPLOT
M. ARNAUD donne procuration à Mme BOUDEAU
M. HARTMANN donne procuration à Mme MEUNIER

Absente sans délégation :

Mme COSTE

Monsieur Steve HOLLAENDER a été nommé secrétaire de séance.

→ 18h40 : arrivée de Madame Coste

Affaires générales

1) **Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés – année 2021.
(pas de vote formel).

2) **Indemnités de fonctions des élus**

Le Conseil municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de la maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

- Maire : 53.08 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 2139.17 €
- Adjoints : 14.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 578.35 €
- 3 postes de conseillers municipaux délégués : 14.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 578.35 €

- 9 postes de conseillers municipaux délégués : 1.20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 48.23 €,

Et dit que ces montants ne seront pas réévalués lors des prochaines évolutions de la valeur du point d'indice.

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : M. Genest, Mme Delaunay, M. Vauzelle, Mme Meunier + M. Hartmann par pouvoir).

3) Mandat spécial accordé dans le cadre du salon des maires et des collectivités locales - édition 2022

Le Conseil municipal accorde un mandat spécial aux cinq élus qui vont participer au salon des maires et des collectivités locales - édition 2022, à savoir Madame Emilie Rabeteau, Madame Cécile Fadat, Madame Céline Jallais, Monsieur Steve Hollaender et Madame Lise Andrieux.

Adopté à l'unanimité.

Finances

4) Décision modificative n°2 – Budget principal

Le Conseil municipal approuve la Décision Modificative n°2 du Budget Principal, exercice 2022, telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

5) Demande de garantie d'emprunt Noalis pour le programme de logements « Résidence l'Hermitage »

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Commune à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 307 743.00 euros souscrits par l'emprunteur Noalis auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°137109 constitué de 5 lignes du prêt.

Adopté à l'unanimité.

➔ 18h55 : arrivée de Madame Chaplot

Ressources humaines

6) Création du comité social territorial commun avec le CCAS

Le Conseil municipal approuve la création d'un comité social territorial commun entre la Commune et le CCAS.

Adopté à l'unanimité.

7) Création d'un poste d'apprenti pôle technique aménagement

Le Conseil municipal décide le recours au contrat d'apprentissage et de conclure pour l'année scolaire 2022-2023, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste(s)	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Pôle technique aménagement	1	Licence professionnelle	1 an

Adopté à l'unanimité.

8) Modification du tableau des emplois de la Commune

Le Conseil municipal supprime un poste d'assistant socio-éducatif principal 1ère classe à temps complet au 1^{er} octobre 2022 et créé un poste d'agent social territorial à hauteur de 28/35^{ème} au 1^{er} octobre 2022.

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : M. Genest, Mme Delaunay, M. Vauzelle, Mme Meunier + M. Hartmann par pouvoir).

9) Validation des modalités du plan de formation du personnel

Le Conseil municipal approuve les modalités du plan de formation telles que proposées et annexées et fixe l'enveloppe annuelle pour les formations liées au Compte de Formation Professionnelle à 5000 € à compter de la mise en place du plan de formation soit au 1^{er} janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

Urbanisme

10) Acquisition parcelle consorts Jouhaud

Le Conseil municipal approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle section AP n°173 appartenant aux Consorts Jouhaud d'une superficie d'environ 830 m² au prix de 12.50 € le m².

Adopté à l'unanimité.

Affaires scolaires et périscolaires

11) Compléments tarifs Cap'Loisirs

Le Conseil municipal approuve les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Elèves de moyenne section et de grande section :

Quotient familial	Prix pour les 3 cycles d'activités
< 850 €	9 €
Entre 850 et 1180 €	14 €
Entre 1181 et 1360 €	20 €
Entre 1361 et 1650 €	22 €
> 1650 €	24 €
Enfant domicilié hors commune	25 €

Elèves de l'école primaire :

Quotient familial	Prix pour les 3 cycles d'activités
< 850 €	15 €
Entre 850 et 1180 €	22 €
Entre 1181 et 1360 €	30 €
Entre 1361 et 1650 €	36 €
> 1650 €	42 €
Enfant domicilié hors commune	45 €

Adopté à l'unanimité.

Clôture de la séance à 20h20.

La Maire,
Emilie RABETEAU

Affiché le 23/09/2022

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NB : Le procès-verbal intégral sera disponible pour consultation en mairie aux heures d'ouverture.